

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 25 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept le **25 octobre** à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 octobre 2017, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eric ROBIN, Maire.

**Étaient présents** : ROBIN Eric, GORE-CHAPEL Isabelle, HESRY Michel, LE TOUX Odette, BESNARD Nicolas, RIGOLLE Delphine, LE GALL Pascal, PORTIER Léone, LE MAIRE Alain, COLLETTE Abel, SEULIN Marie-Pierre, FAISNEL Valérie, ROSSIGNOL Marie-Louise, BAZIN Pascal, CLUZEAU Noële, HAMON Serge, DAUNAY Dominique, LE PARC Marie-Hélène, , AIGNEL-JAMET Tatiana

**Absents excusés** : RONXIN-CLAVEREAU Jeannine (pouvoir à Odette Le Toux), CHEVALIER Hubert (pouvoir à Michel Hesry), COMMUNIER Aurélien (pouvoir à Abel Collette), CHARTIER Georges (pouvoir à Dominique DAUNAY)

En préambule du Conseil, Monsieur Robin souhaite la bienvenue à messieurs Daniel CLOUET (Président de l'ASEC), Ronan DELACROIX (Educateur sportif de l'ASEC) et Cyril LE BELLEGO (agent du service mission temporaire du Centre de Gestion remplaçant la directrice générale des services en arrêt maladie).

Le Conseil Municipal effectue une minute de recueillement en mémoire de Gilles BARBE, artisan de la Commune, et de Fabien LE BARS, collaborateur de LCBC.

**Secrétaire de séance** : Isabelle GORE-CHAPEL

Mme Isabelle GORE-CHAPEL, 1<sup>ère</sup> adjointe procède à l'appel des membres.

Mr Robin, Maire, soumet à l'approbation le compte rendu du conseil municipal du 27 septembre qui est approuvé à l'unanimité.

Mr Robin annonce l'ordre du jour du Conseil. Il se réjouit de faire intervenir en Conseil Municipal des représentants d'associations qui peuvent ainsi dresser un bilan de leur activité et favoriser les synergies entre la municipalité et les acteurs associatifs et économiques du territoire.

### **1. PRESENTATION DU BILAN ANNUEL DE L'ASEC**

L'Association Sportive Et Culturelle du Canton de Merdrignac a disposé en 2017, pour l'année scolaire, d'une équipe de 8 salariés pour encadrer 45 000 participants sur 4 900 heures, soit 1 485 pratiquants différents chaque semaine. Les activités proposées sont diverses : danse, théâtre, dessin, Cap Sports, section foot, section athlétisme en étroite collaboration avec les collèges de Merdrignac et le Lycée, Hardouinai-Foot, le Club de l'amitié, l'AS22, le club de basket, l'école de Foot U11, le club de tennis, le club de Gym de Saint-Vran et le Club de Handball. La Cap Sports Hardouinai-Mené est le premier centre départemental avec 175 enfants inscrits pour un tarif familial parmi les plus faibles du département.

Pour la saison estivale, L'Association Sportive Et Culturelle du Canton de Merdrignac a enregistré 7 700 participations grâce à l'hébergement garanti par le Val de Landrouët. Des saisonniers ont été recrutés pour répondre à ce besoin grandissant, permettant ainsi d'accueillir 230 personnes par jour. Les retombées économiques sont certaines et représentent 115 000 € de flux financiers. 65 % des participants sont originaires de Bretagne et 35 autres pourcent extérieurs à la région. La valeur récréative offerte par ce centre de loisirs est non négligeable, ce qui justifie la répartition des ressources financières suivantes : 53 % proviennent de l'ALSH, 27 % du Val de Landrouët et 20 % des collectivités locales avec l'aide aux emplois associatifs notamment.

### **2. LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE (LCBC)**

Rapporteur : Eric Robin, Maire

#### ▪ **Pôle culinaire : proposition d'attribution de marché à la société IPH.**

A l'issue de la procédure de consultation, le cabinet IPH associé au cabinet BATI TECH a été retenu pour la mission de maîtrise d'œuvre. Le montant du marché s'élève à 39 995.00 € HT, soit 47 994.00 € TTC pour une durée prévisionnelle d'exécution de 14 mois.

La mission comprend :

- L'étude d'avant-projet : le point de départ de la mission est l'OS daté du 16/10/17 ; celle-ci doit être remise pour fin octobre-début novembre ;
- L'étude de projet ;
- L'assistance à la passation des contrats de travaux : élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises et analyse des offres ;
- Les études d'exécution / Visa : les études d'exécution des ouvrages établies par les entreprises sont soumises au visa du maître d'œuvre ;
- La direction de l'Exécution des contrats de Travaux : durée prévisionnelle des travaux de 8 mois avec une réunion hebdomadaire ;
- L'assistance aux Opérations de Réception.

Monsieur Robin explique que, suite à un rendez-vous en préfecture, les incidences de la loi NOTRe ne permettraient pas la création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique. Un Groupement d'Intérêt Public (GIP) serait une solution envisageable et à l'étude.

Monsieur Hamon souligne l'incertitude et les risques du projet d'institutionnalisation du pôle culinaire sans concours financiers délibérés par les communes voisines.

Monsieur Robin rappelle la nécessité d'effectuer des travaux permettant d'augmenter les capacités de production de la cuisine centrale dans le respect des normes de santé publique.

En ce sens, l'assemblée valide à l'unanimité l'attribution de ce marché au cabinet IPH.

Monsieur Robin précise qu'en novembre, les différents intervenants impliqués par ce projet se réuniront pour discuter du montage juridique à apporter.

#### ▪ **CLECT : délibération sur le transfert de charges.**

Le rapport de la Commission Locale chargée d'Evaluer les Charges Transférées (CLECT), en date du 26 septembre 2017, fait apparaître pour Merdrignac un montant d'attributions de compensation définitives pour 2017 de 488 394 € (Pour mémoire, il était prévu au BP 2017, 470 000 €).

En 2016, Merdrignac avait perçu 495 669 €. A ce montant, deux attributions de compensation (AC) négatives ont été soustraites :

- Zone d'activité de l'Hyvet : 1 349 € car la zone est concernée par des travaux de voirie prévus en 2020 ;
- Le transport à la demande : 5 926 € (ex-CCHM 15 732 € répartis selon la population DGF) : l'AC a été calculée au prorata temporis suivant les statistiques des 6 premiers mois. Une révision de l'AC interviendra en 2018 pour tenir compte d'une première année de TAD (statistiques plus représentatives).

En conséquence, le Conseil Municipal arrête les montants des attributions de compensation définitives ci-dessus au titre de l'année 2017, ainsi que leurs modalités de reversement aux communes ou à l'intercommunalité, tels que présentés ci-dessus. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

L'attribution de compensation relative aux ordures ménagères interviendra en 2018. La prochaine CLECT, prévue en début d'année 2018 viendra arrêter le montant définitif et proposer l'échéancier appliqué pour ce volet.

#### ▪ **Questions diverses.**

Monsieur Robin fait partager au Conseil la motion portée par le bureau communautaire de LCBC, en date du 03 octobre 2017. LCBC souhaite alerter l'ensemble des élus et forces vives du territoire sur les impacts des nouvelles « mesures logement », annoncées par le Gouvernement dans le cadre de la présentation du projet de loi de finances 2018.

L'accès au Prêt à Taux Zéro uniquement réservé aux « zones tendues » et la baisse des APL compensées par une baisse des loyers de 60 euros pour les bailleurs sociaux publics (et par conséquent une baisse de leur capacité d'autofinancement et capacité d'emprunt) conduiraient inéluctablement à mettre un coup d'arrêt brutal aux politiques locales de l'habitat. C'est pourquoi, les élus affirment que ces mesures gouvernementales vont à l'encontre des objectifs affichés d'augmentation du nombre de logements et souhaitent qu'elles soient revues. Ils sont déterminés à agir pour continuer à construire et à faire vivre les territoires ruraux.

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte la motion à l'unanimité.

Par ailleurs, Madame Aignel-Jamet regrette le manque d'informations transmises par les commissions et les conseils communautaires à l'intention des conseillers municipaux, ce que partage l'ensemble du Conseil. Cependant, Monsieur Robin répond qu'il faudra du temps pour mettre en œuvre les bonnes méthodes et les bons outils de communication en raison de l'augmentation de la taille du territoire communautaire engendrant ainsi une baisse de la représentation du nombre de conseillers municipaux siégeant dans les diverses instances intercommunales. Par ailleurs, certaines commissions ne se sont pas encore réunies ce qui peut expliquer cette situation.

### **3. COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISTIQUE ET ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE**

*Rapporteur : Isabelle Goré-Chapel, 1<sup>ère</sup> adjointe*

#### ▪ **Village étape : compte-rendu de la réunion du 10 octobre avec les commerçants.**

Madame Goré-Chapel estime qu'il faut un à deux ans de campagne de communication afin qu'une grande majorité des commerçants s'approprie le Label Village-Etape et relaie cette promotion. L'investissement de la collectivité correspond à une participation financière de 1€32 par habitant.

Les cibles de la campagne promotionnelle à venir sont les motos et la clientèle fréquentant les restaurants de Merdrignac. Des outils de communication vont être commandés pour répondre à cet enjeu tel que la remise d'un lot de sets de table aux restaurateurs.

De plus, Monsieur Robin gage du soutien de Charlène HUBY, animatrice commerce et artisanat de LCBC, pour contribuer au succès de notre campagne de communication.

#### ▪ **Compte rendu de la commission du 21 octobre en matière de voirie**

Madame Goré-Chapel dresse un état des lieux des premiers éléments de réflexion pour l'aménagement de la Rue René Guilton coordonné en partenariat avec l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités. Six projets d'aménagements sont proposés pour sécuriser la circulation des passants et réduire la vitesse sur les 800 mètres linéaires étudiés.

Une réflexion multimodale à la bifurcation de la rue de la Chaussée vers la Héronnière afin de sécuriser les piétons est également en cours.

Par ailleurs, il est évoqué d'implanter un passage surélevé au niveau de la voie verte de Launay Bellot afin de réduire la vitesse des véhicules.

Enfin, le département sera sollicité pour optimiser les itinéraires de circulation des véhicules sur les axes Dinan-Rennes du côté de la Rue de la Fontenelle.

#### ▪ **Assainissement : point sur l'avancée des études**

Madame Goré-Chapel aborde le seuil critique d'utilisation de la station d'épuration et justifie le recours du Cabinet NTE pour assister la collectivité dans son étude d'incidence. Un premier volet de cette étude sera transmis à la commission le 15 décembre pour apprécier la faisabilité du projet d'extension de la capacité de traitement de cette station.

En ce qui concerne la réhabilitation du réseau d'eaux usées, la société EFE se charge d'étudier les 88 points de disfonctionnement du réseau, diagnostiqués en 2012. Elle devrait présenter au mois de janvier 2018 un plan de restauration des portions critiques accompagné des coûts.

#### ▪ **Questions diverses**

L'assemblée valide à l'unanimité les dépenses suivantes :

- remplacement de la carte électronique du moteur de cloche pour 938 € HT soit 1 125.60 € TTC par la société Bodet ;
- restauration des gaines de la VMC du restaurant scolaire en raison d'infiltrations pour 1 150 € HT soit 1 380 € TTC par la société OdeGam ;

Certains restaurateurs du Centre-Ville souhaitent conserver leur terrasse toute l'année. Aussi, devront-ils déposer une autorisation d'occupation temporaire du domaine public tous les 6 mois en mairie afin que le Maire leur délivre légalement cette autorisation entraînant une redevance.

Le Conseil Municipal approuve cette démarche administrative.

#### **4. COMMISSION FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**

*Rapporteur : Pascal Le Gall, 6<sup>ème</sup> adjoint*

##### ▪ **Tarifs de l'assainissement 2018**

La redevance d'assainissement doit couvrir l'ensemble des charges du service assainissement collectif. Cette dernière comprend une part fixe, autrement dit l'abonnement, et une part variable correspondant au volume d'eau facturé.

Cette redevance est partagée entre le délégataire (SAUR) et la Commune.

Le tarif de base du délégataire est indexé une fois par an, au 1<sup>er</sup> janvier, en application d'une formule d'indexation indiquée au contrat d'affermage, et doit être notifié chaque année un mois avant la période de facturation.

C'est pourquoi, il est convenu pour la part délégataire d'augmenter la redevance dans les proportions suivantes :

- Abonnement (€/an) : + 1.62 %.
- M<sup>3</sup> domestique : + 1.58 %.
- M<sup>3</sup> équivalent : + 1.52 %.

#### **Proposition tarifaire au Conseil Municipal :**

Considérant l'évolution des paramètres de la formule d'indexation, il est proposé d'augmenter les tarifs de la part délégataire et de la part communale dans les mêmes proportions.

	Abonnement 2017	Formule d'Indexation	Abonnement 2018
Abonnement	54.02 €	+ 1.62 %.	54.89 € HT
M <sup>3</sup> domestique	1.7678 €	+ 1.58 %.	1.7958 € HT
M <sup>3</sup> équivalent	0.9876 €	+ 1.52 %.	1.0026 € HT

#### **Analyse de l'incidence de cette formule :**

Pour la commune de Merdrignac, cette légère augmentation permettra de dégager 1 752.75 € de recettes.

Pour un abonné consommant 120 m<sup>3</sup> en 2018, l'augmentation de la redevance induira sur sa facture une augmentation de 4.23 € HT.

Incidence sur un abonné consommant 120 m <sup>3</sup>	Abonnement 2017	Coût 2017	Abonnement 2018	Coût 2018
Abonnement	54.02 €	54.02 €	54.89 € HT	54.89 €
M <sup>3</sup> domestique	1.7678 €	212.136 €	1.7958 € HT	215.496 €
M <sup>3</sup> équivalent	0.9876 €		1.0026 € HT	
Total		266.156 €		270.386 €

#### **Décision du Conseil Municipal :**

Après analyse financière, l'Assemblée augmente et fixe la redevance d'assainissement 2018 dans les conditions suivantes :

- L'abonnement à 54.89 € HT ;
- Le M3 domestique à 1.7958 € HT ;
- Le M3 équivalent à 1.0026 € HT.

▪ **Budget principal : Décision modificative n°4**

Mr Le Gall explique que la DM n°4 au budget principal est liée à des dépenses supplémentaires pour l'école Le Petit Prince (Alarme supplémentaire, câblage réseau informatique et achat d'un tabouret réglable en hauteur), la Médiathèque (livres et aspirateur) et la Salle des fêtes (10 tables).

A l'unanimité, l'assemblée valide la décision modificative n°4 au budget principal.

▪ **Questions de personnel**

*Rapporteur : Eric Robin, Maire*

**Recrutement au poste de responsable des ressources humaines** : suite au départ de Madame SIMON, et au regard de la fiche de poste et des responsabilités, le poste de responsable des ressources humaines a été ouvert aux grades de rédacteur et adjoint administratif.

Mr Robin indique que le jury de recrutement a décidé de nommer Madame Sophie AIGNEL au poste de responsable des Ressources Humaines. Madame AIGNEL a effectué sa demande de mutation de la Commune de Le Mené le 13 octobre pour une prise de fonction le 15 janvier 2018.

**Recrutement au poste de responsable des services techniques** :

11 candidatures au total dont 2 en interne ont été analysées. 5 candidats ont été convoqués en entretien le lundi 23 octobre. 4 se sont présentés au comité de recrutement. Monsieur Cyril TEXIER a été retenu à ce poste. Le Conseil Municipal lui accorde son soutien et sa confiance en l'accompagnant dans un programme de formation qui lui permettra de répondre aux exigences administratives et managériales du poste.

**Recrutement de 8 agents recenseurs.**

A l'instar du Conseil Municipal du 28 novembre 2012, il est proposé à l'assemblée de fixer les rémunérations des 8 agents recenseurs qui opéreront de mi-janvier à mi-février 2018 de la façon suivante :

- 64 € par demi-journée de formation ;
- 22 € d'indemnisation kilométrique pour le centre-bourg ;
- 75 € d'indemnisation kilométrique pour les 7 autres secteurs de campagne.

Les tarifs par bulletin rempli seraient les suivants :

- 2.90 € par bulletin individuel ;
- 1.70 € par bulletin de logement individuel ;
- 1.70 € par bulletin de logement non habité ;
- 11 € par bordereau d'ensemble.

L'assemblée approuve ces tarifs. L'élus référent en charge de ce dossier sera Mr Le Gall, Adjoint et l'agent référent, Mme Rivallan.

**5. COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES, PETITE ENFANCE, CULTURE, COMMUNICATION ET ANIMATION**

*Rapporteur : Delphine Rigollé, 5<sup>ème</sup> adjointe*

▪ **Communication : Merdrignac Mag.**

Merdrignac Mag est en cours de finalisation. Le bon à tirer du magazine est prévu au plus tard le vendredi 03 novembre. Il est prévu une distribution du magazine la semaine 47.

▪ **Animation et cérémonie : Compte rendu de la réunion avec les anciens combattants.**

Le nombre de portes drapeaux diminuant, une nouvelle organisation des commémorations des 08 mai, 14 juillet et 11 novembre est à l'étude. Il est évoqué un roulement entre 3 communes pour chacune des dates. Merdrignac, Laurenan et Goméné doivent se rapprocher pour convenir des dates à retenir pour les commémorations. Un simple dépôt de gerbe avec les drapeaux qui voudront bien se déplacer serait pratiqué dans les communes sans commémoration.

▪ **Questions diverses :**

Initialement prévu cette semaine 43, du 23 au 27 octobre, le programme ADOBUS, porté par LCBC, et qui proposait aux adolescents une initiation au slam, a été annulé faute d'inscrits. Ce même programme a également été annulé à Guerlédan.

L'Activité de Loisirs Sans Hébergement a besoin d'une classe supplémentaire au sein de l'école Le Petit Prince le mercredi après-midi. Une convention va donc être établie avec l'AFR pour répondre à ce besoin.

L'Union Commerciale organise une journée d'animation dans le centre de Merdrignac le dimanche 17 décembre 2017. Pour le bon déroulement de cette dernière, l'union sollicite :

- Le blocage du centre-ville le 17 décembre, du haut de la rue du docteur Moisan (au niveau du chemin des Dames), en passant par le centre du passage de la Chaussée jusqu'à la rue du Morbihan ;
- La déviation identique au marché ;
- L'autorisation d'implanter un chalet en bois sur le trottoir à l'angle de la rue du Docteur Moisan et du Chemin des dames du lundi 27 novembre au lundi 8 janvier ;
- La mise en place par la commune d'un grand sapin près de la fontaine. Ce dernier sera décoré par les enfants de Merdrignac dans le cadre d'un concours de décoration.

**6. COMMISSION EQUIPEMENTS SPORTIFS, SPORTS, VIE ASSOCIATIVE ET JEUNESSE**

▪ **Aménagement du Stade : Validation du programme technique et financier**

*Rapporteur : Eric Robin, Maire*

Le calendrier global d'opération a été présenté de la façon suivante :

- 31 octobre 2017 au plus tard, lancement de la consultation du marché public de maîtrise d'œuvre en procédure ;
- 30 novembre à 16h00 au plus tard, remise des offres ;
- 20 décembre, analyse et choix de la maîtrise d'œuvre ;
- Janvier 2018, études de conception ;
- Mars 2018, appel d'offres des marchés de travaux ;
- A partir d'avril/mai 2018 dans l'idéal, démarrage des travaux pour 5 mois.

Le chiffrage des travaux avec le programmiste, Monsieur Crespeau, est le suivant :

- Pôle d'athlétisme : 744 600 € ;
- Pôle footballistique sur gazon naturel : 308 400 € ;
- Pôle footballistique sur terrain synthétique : 390 300 € ;
- Aménagements communs : 184 600 €
- Honoraires, frais et divers : 364 734 € ;
- Options (Aire de javelot d'entraînement en Tartan, Aire mini stade totalement en Tartan et plus-value du 4ème mât terrain annexe) : 84 700 €

La somme totale de ces travaux s'élève à 2 077 334 € Hors Taxes.

Après analyse financière et technique, l'Assemblée valide l'enveloppe budgétaire globale de 2 077 334 ,00€ HT avec toutes les options pour déposer des demandes subventions.

A ce titre, Mr Robin s'emploie à rencontrer les partenaires financiers susceptibles de concourir à ces travaux. Seul le Département, dans le cadre du contrat de territoire, s'est actuellement engagé pour un montant de 244 715 € de subventions.

Georges Le Franc, Président de LCBC, et Yohann Hervo, Vice-Président au sport, ont été reçus à Merdrignac pour la présentation du projet. Des rendez-vous sont prochainement prévus avec la ligue d'Athlétisme, le Conseil Régional et la Direction Régionale Jeunesse et Sport.

## **7. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

*Rapporteur : Eric Robin, Maire*

### ▪ **Etat civil : réforme du Pacs**

La signature des Pacs a été transférée des tribunaux aux communes au 1<sup>er</sup> novembre 2017. De fait, cela implique que le maire (et ses adjoints ou conseillers par délégation) officie pour la signature de l'acte. Cette signature peut être déléguée par arrêté du maire à un agent désigné Officier d'état civil. Seul un jeudi par mois sera ouvert à cet officie en veillant à ne pas faire de cérémonie. Une délégation sera confiée à Mr Jouvrot, agent en charge de l'état civil.

### ▪ **Informations diverses**

Le désengagement de l'Etat est de plus en plus prégnant et pèse sur nos services publics locaux. La dématérialisation du certificat d'immatriculation à compter du 06 novembre risque d'être problématique pour nos communes rurales qui ne bénéficient pas d'aides de compensation de l'état. Une réflexion pour l'accès à internet pourrait être envisagé avec l'espace Saint-Anne.

**Syndicat d'alimentation en eau potable de l'hyvet.** Mr Robin demande aux conseillères et conseillers municipaux de prendre connaissance du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public joint au dossier en vue de l'approuver au prochain Conseil.

### **Désignation d'élus pour le comité de pilotage Projet Eolien de Clos Neuf .**

La Société BayWa r.e France SAS, en charge du projet éolien de Clos Neuf, souhaite associer les habitants du territoire dans un financement participatif à court terme d'une part et dans une cession de parc éolien à moyen terme d'autre part.

S'agissant du financement participatif, son montant serait d'environ 100 000 € sous la forme de prêts incitatifs, de l'ordre de 5%, et de courte durée (2 ans). La promotion de cette campagne est prévue en décembre-janvier. Par conséquent, la Société souhaite que 2 à 4 élus du Conseil Municipal intègrent le Comité de Pilotage pour la promotion de cette campagne. Elle sollicite par ailleurs l'organisation d'une ou deux permanences en mairie pour discuter avec les habitants de ce projet et souhaiterait communiquer dans les bulletins d'information municipaux.

En ce qui concerne la cession du parc éolien, une fois les autorisations de travaux obtenues, la société émet l'idée de proposer aux habitants de prendre part au capital de la société d'exploitation pour un montant de 2 à 3 millions d'euros environ.

Mr Daunay explique plus en détail les enjeux de ce projet participatif et est nommé élu référent.

Les personnes désignées pour intégrer le Comité de pilotage sont Mme Goré-Chapel et Messieurs Daunay, Hesry et Robin.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est close à 22 h 50.